



CONSEIL & PRÉVENTION

Risque biologique, de quoi parle-t-on et comment le prévenir ?



ÉVALUATION DU RISQUE

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Art R4422-1 du Code du Travail : « L'employeur prend des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition aux agents biologiques, conformément aux principes de prévention énoncés à l'article L. 4121-2 ».

Art R4423-1 : « l'employeur évalue le risque d'exposition en tenant compte de la nature du risque, du mode d'exposition, de la durée et des conditions de travail ».

POUR ÉVALUER LE RISQUE BIOLOGIQUE :

- Identifier les tâches, le secteur susceptible d'exposer à un risque biologique donné,
- Identifier le risque/ l'agent pathogène,

TENIR COMPTE DE :

- Sa classification,
- Son réservoir (la source),
- L'épidémiologie générale,
- Son mode de transmission,
- Ses effets spécifiques,
- Les salariés potentiellement exposés,
- Mesures de prévention possibles, collectives et individuelles.



CLASSIFICATION

CLASSE 1

Micro-organismes qui ne sont pas susceptibles de provoquer une maladie chez l'homme, et qui ne constituent pas une menace pour l'environnement.

CLASSE 3

Micro-organismes qui peuvent provoquer une maladie grave chez l'homme. Ils représentent une importante menace pour la santé du personnel, mais un risque mineur pour la population en général. Des moyens prophylactiques et/ou des traitements efficaces existent généralement.

CLASSE 2

Micro-organismes qui peuvent provoquer des maladies chez l'homme. La dissémination dans l'environnement est peu probable, donc très peu de risque pour la collectivité. Des prophylactiques et/ou des traitements efficaces existent habituellement.

CLASSE 4

Agents qui causent des maladies graves chez l'homme et représentent un danger sérieux pour le personnel et la collectivité. On ne dispose pas de moyens prophylactiques et aucun traitement n'est connu.

PRÉVENTION : RESPECT DES PRÉCAUTIONS STANDARDS

Désinfection des mains



- Entre deux patients, deux activités, après le retrait des gants.
- Immédiatement en cas de contact avec des liquides potentiellement contaminants (dans ce cas, lavage simple des mains suivi d'un séchage soigneux et d'une friction).

Port de gants

Les gants doivent être changés entre 2 patients, et 2 activités



- Si risque de contact avec du sang, ou tout autre produit d'origine humaine, les muqueuses ou la peau lésée du patient, notamment à l'occasion de soins à risque de piqûre (pose et dépose de voie veineuse, prélèvements sanguins, hémoculture...) et lors de la manipulation de matériel et linge souillés, de tubes de prélèvements biologiques.
- Systématiquement lors des soins, lorsque les mains du soignant comportent des lésions.

Port de sur-blouse, lunettes, masque



- Si les soins ou manipulations exposent à un risque de projection ou d'aérosolisation de sang, ou tout autre produit d'origine humaine (intubation, aspiration, endoscopie, actes opératoires, autopsie...).

Matériel souillé



- Matériel piquant tranchant à usage unique : ne pas recapuchonner les aiguilles, ne pas les désadapter à la main, déposer immédiatement après usage sans manipulation ce matériel dans un conteneur adapté, situé au plus près du soin et dont le niveau maximal de remplissage est vérifié.
- Matériel réutilisable : manipuler avec précaution ce matériel souillé par du sang ou tout autre produit d'origine humaine.
- Vérifier que le matériel a subi une procédure d'entretien (stérilisation ou désinfection) appropriée avant d'être réutilisé.

Surfaces souillées



- Utiliser un détergent désinfectant sur les surfaces souillées par des projections de sang, ou tout autre produit d'origine humaine (ou a défaut, nettoyer puis désinfecter avec de l'eau de javel à 9° diluée extemporanément au 1/5e avec de l'eau froide).

Transport du linge et matériel souillé



- Le linge et les instruments souillés par du sang ou tout autre produit d'origine humaine doivent être évacués du service dans un emballage étanche, fermé.

Au laboratoire



- Les précautions déjà citées doivent être prises systématiquement pour tous les prélèvements (l'identification de prélèvements « à risque » est une mesure qui peut être dangereuse, car apportant une fausse sécurité) ; ceux-ci doivent être transportés dans des tubes ou flacons hermétiques, sous emballage étanche.
- Ne jamais pipeter « à la bouche », port de gants.

Au bloc opératoire



- Changer régulièrement de gants, porter deux paires de gants, notamment pour l'opérateur principal, lors de la suture des plans pariétaux.
- Porter des masques à visière ou des lunettes de protection.
- Utiliser des techniques opératoires limitant les risques (coordination, protection de la main controlatérale, aiguilles à bout mousse quand c'est possible...).



Masque médical : Il réduit l'émission des gouttelettes. Porté par le soignant, il évite la contamination du patient. Porté par le patient, il évite la contamination de l'entourage.

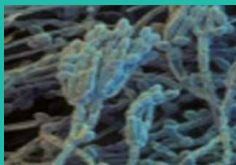


Masque de protection respiratoire (notés FFP1, FFP2, FFP3 selon leur efficacité) : protège les soignants en cas de risque de contamination aérienne.

LES AGENTS BIOLOGIQUES



Bactéries



Champignons



Virus

Modes de Transmission :

- **Voie aérienne** : Inhalation d'aérosols microbiens
- **Voie digestive** : Pipetage oral, cigarette, consommation alimentaire sur lieux de travail
- **Voie cutanée** : Piqûre d'aiguilles de seringue, coupure ou égratignure par la verrerie contaminée, morsure ou griffure d'animaux...
- **Voie oculaire** : Projection dans l'œil de gouttes de culture, Projection dans l'œil d'aérosols infectants

Les équipes d'Horizon Santé Travail sont à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos **démarches de prévention** en santé au travail.

Contactez-nous !
contact@horizonsantetravail.fr



www.horizonsantetravail.fr

